



# COUPS DUR POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

## NOTRE MUTUELLE AUCHAN VA AUGMENTER AU 1<sup>er</sup> JANVIER

Au 1<sup>er</sup> janvier, le plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) va augmenter de 5,4%.

Notre cotisation mutuelle Auchan va donc **augmenter automatiquement de 5,4%** (conformément à notre accord frais de santé de 2021).



**La bonne négociation de notre accord frais de santé** et l'excellente gestion de notre régime permettent cependant de **limiter cette augmentation**, qui, pour les mutuelles individuelles s'annonce être **entre 6 et 12%**.

### Pour une personne seule selon le régime choisi :

- ✚ ESSENTIEL passe de **10,50€ à 11,07€** / mois soit une augmentation de **0,51€/mois**
- ✚ AVANTAGE passe de **14,83€ à 15,63€** / mois soit une augmentation de **0,80€/mois**
- ✚ CONFORT passe de **19,66€ à 20,72€** / mois soit une augmentation de **1,06€/mois**.

## QUOI QU'IL EN COÛTE€!

Nous subissons aujourd'hui le "QUOI QU'IL EN COÛTE" mis en place par le gouvernement durant la crise sanitaire et le poids de la dérive budgétaire, qu'il reporte sur les mutuelles.

**Il faut bien que quelqu'un paye la note !**

**Nous continuerons à travailler dans ce sens et serons force de propositions lors de la renégociation de cet accord.**

# Les élus CFDT, avec TOI et pour TOI !